

Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft =
Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della
Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 80 (1897)

Vereinsnachrichten: Rapport du Comité central pour l'exercice 1896/1897

Autor: Forel, F.A. / Golliez, H.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

I.

Rapport du Comité central

pour l'exercice 1896/1897.

Messieurs !

Le Comité central a l'honneur de vous présenter son rapport sur la marche de la société pendant l'année 1896/1897. Cette année a été heureuse, sans incidents, sans accidents.

Le capital inaliénable à la société s'est augmenté de fr. 950, du fait d'un don commémoratif de la famille du Professeur Dr. Léon Du Pasquier, notre cher et regretté collègue décédé à Neuchâtel le 1^{er} Août 1897, du fait aussi des quelques souscriptions de membre à vie.

En revanche la caisse centrale a subi un gros échec, près de 500 francs de déficit provenant essentiellement de l'extension exagérée donnée l'année dernière aux actes de la session de Zurich, et aussi de la part que nous avons prise à l'exposition de Genève. Dans l'état actuel de notre budget nous sommes extrêmement gênés et nous nous trouvons empêchés pour des dépenses que nous devrions pouvoir couvrir facilement. Espérons que des jours meilleurs se lèveront pour la caisse de la Société. Cette ère de prospérité ne sera pas atteinte l'année prochaine, car nous sommes en présence de la forte dépense de la réimpression du catalogue

des membres ; cette dépense est urgente et nous ne pouvons la renvoyer.

Nos rapports avec les 21 sociétés constituantes de notre confédération scientifique ont été faciles et cordiaux.

La société botanique nous a demandé d'intervenir auprès des autorités fédérales pour obtenir une subvention en faveur de l'étude de la Flore cryptogamique suisse. Les pourparlers se poursuivent à ce sujet et nous espérons qu'ils aboutiront à un résultat favorable à cette grande œuvre scientifique, et que notre société sera bientôt enrichie d'une nouvelle commission chargée d'une étude analogue à celles que poursuivent les commissions géologique, géodésique, glaciologique et autres.

Des hautes Autorités fédérales nous avons reçu que des témoignages de bienveillance et de munificence. Les subventions que les chambres fédérales nous assurent sur le budget annuel pour nos commissions de géologie de géodésie et de publication des mémoires ont été continuées ; le subside ordinaire de la commission géodésique a été élevé de 800 francs et porté à 15,800 fr. pour satisfaire aux nouvelles conditions de l'association géodésique internationale dont notre commission est l'organe en Suisse. Cette association géodésique internationale a tenu une session de sa commission permanente à Lausanne en octobre 1896 et a reçu le meilleur accueil des autorités vaudoises et lausannoises.

Les tractations sur la question du magnétisme terrestre qui est à l'étude depuis notre session de Zermatt continuent à occuper notre commission géodésique et la commission météorologique suisse. Le Département fédéral de l'Intérieur a reçu avec bienveillance nos ouvertures et s'intéresse à ces projets qui sont encore à l'état d'études préparatoires. Vous trouverez dans le rapport de la commission géodésique l'état actuel de cette importante affaire.

Le section de Géographie et d'Ethnologie de la session de Zurich nous a transmis le vœu suivant, exprimé à la suite d'une lecture de M. le Dr. Rud. Martin de Zurich : „La société helvétique est invitée à nommer une commission anthropologique chargée d'étudier les races suisses, suivant le plan proposé par le Dr. R. Martin.“ (Actes de Zurich p. 196) Le départ de M. Martin pour un long voyage dans les îles de la Sonde nous a empêchés de traiter avec lui de cette affaire et nous renvoyons toute proposition à ce sujet après son retour en Suisse; s'il y a lieu, nous pourrons vous faire des propositions l'année prochaine.

Nous avons reçu de M. le C^{te} Eberhard de Zeppelin-Ebersberg, à Emmishofen, la proposition suivante: „Es wolle die Schweizerische Naturforschende Gesellschaft geeignete Einleitung zu dem Zwecke treffen, dass der Klang der Volksdialekte, welche innerhalb der Grenzen der Schweiz in den vier Landessprachen gesprochen werden, mittelst des Phonographen in typischen Beispielen für die Zukunft fixiert werden.“ Cette proposition est motivée par une lettre que nous déposons sur le bureau. Après étude de cette question, nous avons constaté qu'elle est intéressante, mais que, si elle touche par l'anthropologie à l'histoire naturelle de notre pays, elle rentre cependant dans un domaine qui est plutôt celui de l'ethnographie, de l'histoire, de la linguistique, de la philologie, disciplines qui sont représentées dans notre pays par des associations spéciales; que s'il y a lieu d'entrer dans les vues de l'initiative, ce qui paraît fort désirable, ce doit être en appelant le concours de la société suisse de l'Idiotikon, de la société suisse pour l'étude des mœurs (Volkskunde), des sociétés suisses d'histoire etc. La part que notre société devrait prendre à une telle entreprise doit être limitée au soin, et nous vous proposons de renvoyer cette question à la discussion de la commission anthropologique qui éventuellement

serait créée si les idées du Dr. Martin peuvent entrer en exécution.

La même section de géographie et d'ethnographie de la session de Zurich, à la suite d'une lecture de Mr. le prof. F. Becker, a émis le vœu suivant: „Die Sektion beschliesst, dem Zentralkomitee den Wunsch auszudrücken, in Erwägung zu ziehen, auf welche Weise die Schweizerische Naturforschende Gesellschaft die von Becker, Imfeld und Simon begonnene Erstellung eines Reliefs der Schweiz in 1:25000 unterstützen könnte.“ (Actes de Zurich p. 197.) Nous avons soumis cette question au préavis de nos deux commissions compétentes, la commission de géologie et celle de géodésie. Les présidents de ces deux commissions, pour des motifs d'opportunité, différemment motivés, estiment qu'il n'y a pas lieu d'entrer, cette année, en discussion sur cette proposition. Nous acceptons cet avis, et nous renvoyons toute proposition sur le sujet à l'année prochaine.

Au mois de décembre 1896, au moment où la question des reliefs géographiques était agitée et discutée avec le plus d'ardeur dans les divers cantons suisses, le comité de la société de géographie commerciale de la Suisse orientale s'en adressé à nous pour nous demander de prendre l'initiative d'une démarche auprès des autorités fédérales pour faire soumettre l'étude des reliefs à l'enquête d'une commission scientifique. Nous avons dû nous refuser à cette manifestation, le comité central n'ayant le droit d'engager le nom de la société que lorsque celle-ci lui aurait donné mission par une résolution positive de l'assemblée générale; ce qui n'était pas le cas.

La société suisse de Pharmacie nous avait demandé en 1884 de recevoir dans notre Bibliothèque, à Berne, les livres appartenant à cette association. Au mois d'octobre 1896, le comité de cette société nous a demandé de retirer ces livres, ce que nous avons accordé avec plaisir.

A la suite de la publication des Actes de la session de Zurich, qui ont pris un développement exagéré et ont causé à notre caisse un déficit grave, nous avons dû étudier avec soin les conditions de la publication des Actes et du Comptendu. Nous fondant sur les décisions antérieures, nous avons rédigé un règlement spécial que nous déposons sur le bureau et que nous promulguerons si aucune opposition motivée ne le manifeste.

Le 14 août 1897 a été fêté à Naples le jubilé de 25 années de la station zoologique à laquelle notre société s'est, dans le temps, largement intéressée. Nous avons à cette occasion envoyé à son directeur et fondateur Mr. le professeur Dr. A. Dohrn, notre membre nonoraire, une adresse de félicitations. Il nous a répondu par la belle lettre que nous déposons sur le bureau et que nous conserverons aux Archives de la société.

Sur notre demande, le questorat de la société s'est chargé de faire la collection des articles nécrologiques et biographiques des naturalistes suisses décédés. Vous voudrez bien aider M^{lle} Custer, en lui adressant les publications qui peuvent rentrer dans cette collection. Conservée dans la bibliothèque de la société, elle sera certainement utile aux futurs historiens de la science suisse.

A propos des rapports de nos commissions nous avons à vous signaler quelques faits et à vous faire des propositions :

1^o Commission géologique. Nous avons demandé aux autorités fédérales et obtenu pour cette commission la franchise de port pour les communications postales. Nous en exprimons ici notre gratitude au haut Conseil fédéral.

La commission a perdu cette année un de ses membres, le prof. Dr. Léon Du Pasquier à Neuchâtel ; aucune proposition n'est faite pour son remplacement.

Mr. le Dr. L. Wehrli, secrétaire de la sous-commission des houillères ayant quitté la Suisse, la commission l'a rem-

placé par Mr. E. Letsch à Zurich. Nous nous proposons de confirmer cette nomination.

2^o Commission des glaciers. D'accord avec la commission, nous vous proposons de remplacer Mr. L. Du Pasquier, décédé, par Mr. le Dr. Maurice Lugeon, à Lausanne.

3^o La commission limnologique nous demande comme les années précédentes un crédit de fr. 200. Nous proposons une somme de fr. 150 en laissant au comité central la faculté de l'élever à fr. 200 s'il est nécessaire.

4^o La commission des rivières nous demande pour cette année l'ouverture d'un crédit de fr. 150. Nous proposons un crédit ferme de fr. 100 avec faculté de l'élever à fr. 150 si la nécessité est en démontrée.

5^o La commission sismologique demande un crédit de fr. 100. Son compte précédent étant réglé par un solde actif de fr. 130. 20, nous proposons de lui ouvrir un crédit ferme de fr. 50 avec faculté de l'élever à fr. 100 si la nécessité s'en fait sentir.

La commission a perdu deux de ses membres, Mr. le prof. Dr. Du Pasquier, décédé, et Mr. L. Gauthier, démissionnaire. Nous vous proposons de les remplacer par Mr. le prof. Dr. H. Schardt, Neuchâtel, et Mr. C. Bühler, pharmacien, Clarens.

6^o La commission de la bibliothèque nous demande l'ouverture d'un crédit de fr. 1000 que nous appuyons auprès de l'assemblée générale.

Nous n'avons pas de remarques ni de propositions spéciales sur les rapports des Commissions de la fondation Schläfli, de Géodésie, des Mémoires et des Tourbières.

Pour faciliter les travaux du questorat nous vous demandons l'autorisation d'avancer, à titre d'essai, au mois de mars la rentrée des contributions qui, réglementairement, ne sont exigibles qu'au mois de mai; si l'essai réussit

nous aurons plus tard à régulariser ce changement aux prescriptions de l'article 26 des statuts.

Nous avons de plus à vous demander l'autorisation de publier l'année prochaine une nouvelle édition du catalogue des membres de la société et de nous ouvrir pour cela un crédit de fr. 350.

Nous avons reçu pour la session de l'année prochaine une cordiale invitation de la société cantonale bernoise. Vous l'accepterez avec plaisir et vous nommerez président annuel pour 1898 notre ancien président du comité central M. le professeur Dr. Th. Studer à Berne.

Au nom du comité central,

Le président: **F. A. Forel.** Le secrétaire: **H. Golliez.**
